



Habilitation pour l'utilisation d'un compte RPLP

Le titulaire du compte

Nom/entreprise
Adresse ligne 1
Adresse ligne 2
Adresse ligne 3
NPA, localité
Pays
Interlocuteur
Langue
Téléphone T
Mobile
e-mail

accorde au détenteur de véhicule

Nom/entreprise
Adresse ligne 1
Adresse ligne 2
Adresse ligne 3
NPA, localité
Pays
Interlocuteur
Langue
Téléphone
Mobile
e-mail

le droit d'effectuer le décompte de la redevance sur le trafic des poids lourds pour les véhicules

immatriculation	numéro ID-card

par l'intermédiaire du **compte RPLP n°**, cela jusqu'à révocation.

En munissant la présente habilitation de sa **signature sociale**, le titulaire du compte s'engage à acquitter toutes les créances de redevance enregistrées par le détenteur de véhicule habilité sur le compte RPLP susmentionné et facturées par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières.

Le titulaire du compte s'engage en outre à adapter sa sûreté de façon appropriée. Le montant de la sûreté doit correspondre à la moyenne des redevances mensuelles de tous les véhicules traités à l'aide du compte RPLP susmentionné.

Lieu Date Timbre et signature du titulaire du compte